

STAGE ACADÉMIQUE - SNES

L'ÉVALUATION DES ÉLÈVES : AU SERVICE DE LEUR RÉUSSITE

Comment l'évaluation peut-elle être au service
des apprentissages des élèves et participer à leur progrès ?
Comment rendre compte aux familles des progrès des élèves ?
Quelle place et quelle forme de la notation dans l'évaluation des élèves ?
Quels doivent être les moments de l'évaluation dans les parcours des élèves ?

VENDREDI 18 NOVEMBRE

9h30-17h ; Montpellier, lycée Jean Monnet
avec la participation de Laurent Talbot¹ et de Sandrine Charrier²

Les débats sur l'évaluation des élèves sont souvent passionnés et faussement tranchés, tant les entrées dans cette question sont variées. Élèves, parents, enseignants, CPE, CO-Psy, chefs d'établissement, inspecteurs... tous, en fonction de leurs missions et de leur conception du système, expriment des attentes et des exigences parfois contradictoires. Les avis, écrits, thèses et rapports s'amoncellent, qu'ils viennent de l'administration, des chercheurs en sociologie, sciences de l'éducation ou psychopédagogie, ou même du monde politique. Les résultats de l'évaluation des acquis des élèves sont aussi un objet politique par leur utilisation, voire leur instrumentalisation pour évaluer le système éducatif lui-même, à travers les évaluations internationales.

Les textes sur l'évaluation parus dans le cadre de la réforme du collège (« bilans périodiques » et nouveau livret scolaire LSUN) ne dérogent pas à la règle : loin de toute réflexion sur les relations entre la démocratisation de l'enseignement - c'est-à-dire la réussite de tous les élèves - et les pratiques d'évaluation, ils consacrent la volonté de piloter les pratiques de très haut. L'objectif principal est de transformer sans le dire les pratiques professionnelles de personnels présumés peu « bienveillants » envers les élèves et dont le travail collectif échappe aux hiérarchies. Il s'agit aussi d'obliger les enseignants à rendre des comptes, sans véritable profit pour les familles.

Avec la participation de Laurent Talbot¹ et de Sandrine Charrier², ce stage a pour objectif de retravailler ce thème de l'évaluation des élèves, en partant de quelques questionnements inhérents à nos pratiques professionnelles.

Modalités pratiques d'inscription :

Remplir l'imprimé ci-joint et le déposer au secrétariat de votre établissement.

N'oubliez pas de nous signaler votre présence en renvoyant le bulletin d'inscription en page 2.

¹ **Laurent Talbot** : chargé de cours à l'Université Libre de Bruxelles ; maître de conférence au département Sciences de l'éducation de l'université de Toulouse

² **Sandrine Charrier** : secrétaire nationale du SNES

La formation syndicale : un droit individuel

Le droit existe ; il est fait pour être utilisé !

Le droit à formation syndicale est reconnu individuellement à tous les personnels, titulaires ou non, par un ensemble de textes.

Règles générales

- Tout fonctionnaire (titulaire, stagiaire ou auxiliaire) en activité a individuellement droit à un congé d'une durée maximale de 12 jours ouvrables par an.
- Ce congé ne peut être accordé que pour suivre un stage ou une session dans un des centres ou instituts qui figurent sur une liste d'agrément.
- Le traitement est maintenu pendant la durée du congé pour formation syndicale.
- Le congé peut être utilisé pour plusieurs sessions de formation durant la même année scolaire à condition de ne pas dépasser en cumul les 12 jours autorisés pour l'année. Pour nos catégories, l'année de référence est l'année scolaire.
- **Pour obtenir un congé, il suffit de déposer l'imprimé au secrétariat de votre établissement au moins un mois avant la date du stage.** Une non-réponse dans les 15 jours vaut acceptation.

En cas de difficulté avec un chef d'établissement, ne pas hésiter à nous contacter.

Tous les stages de formation syndicale organisés par le SNES (ou la FSU) ouvrent droit au congé évoqué ci-dessus.

STAGE ACADÉMIQUE SNES BULLETIN D'INSCRIPTION

à renvoyer à : SNES - Enclos des Lys B - 585 rue de l'Aiguelongue - 34090 MONTPELLIER
ou par mail à s3mon@snes.edu

L'ÉVALUATION DES ÉLÈVES

NOM Prénom :

Établissement :

Discipline :

Participera au stage de formation syndicale « L'évaluation des élèves : au service de leur réussite » le **vendredi 18 novembre 2016 à Montpellier.**

Les frais de déplacement seront remboursés aux adhérents.

DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

Je soussigné(e) :

Nom, prénom :

Corps - grade :

Etablissement :

sollicite un congé pour formation syndicale – art. 34-7° de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée.

Dénomination de l'organisation syndicale : SNES-FSU

Centre ou institut de formation : IRHSES (Institut de Recherches sur l'Histoire du Syndicalisme...
..... dans les Enseignements du Second Degré)

Date(s) du congé de formation :

Date et signature du demandeur :

Visa du chef d'établissement ou de service :

Date et signature :